

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°1/2..

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Pierre CROSNIER LECONTE	Pierre CROSNIER LECONTE
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Anne Gabrielle CANTET	Anne Gabrielle CANTET
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Gilles CHAUMERLIAC	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Dominique COLOMBEL	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Benoît MAINGUY	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Sylvie MARIAUD	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Cédric KLEIN	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Anne-Christine JAUFFRET	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Emmanuel PRIOUX	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Ségolène De PERIER	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Laurent CARIAT	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Aline BARTHELEMY	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Olivier PASQUIER-MEUNIER	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Stéphanka TOUSSAINT	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Jérémie RIBEYRE	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Francine SBERRO	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Patrick BRANTHOMME	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Khalida HARASSI	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Ziyed BEN YAHYA	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Stéphanie JOAQUIM BOURALY	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Pascal BEAULIEU	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Laurence CAILLE	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Philippe MAMPOUYA	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Delphine MESSING	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Nicolas RAT DE COCQUARD	
Liste conduite par Pierre CROSNIER LECONTE /	Alexandra ECHALARD	
Liste conduite par Gaël BARBIER /	Gaël BARBIER	
Liste conduite par Gaël BARBIER /	Amandine CHANTALA	
Liste conduite par Gaël BARBIER /	Nathan DJEN	
Liste conduite par Gaël BARBIER. /	Olivia CHAMAK	
Liste conduite par Isabelle DAHAN /	Isabelle DAHAN	
Liste conduite par Isabelle DAHAN /	Hermann SCHNEIDER	
Liste conduite par Isabelle DAHAN /	Laurence HERVE POURCHIER	

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

COMMUNE : BOIS-COLOMBES.....

Membre de (1) : EPT BOUCLE NORD DE SEINE.....

Communes
de 1 000 habitants et plus
ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS
COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n°2/2
annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Isabelle DAHAN /	Olivier COURTOIS	
Liste conduite par Marc LANOY	Marc LANOY	

Fait à Bois-Colombes....., le 22 mars 2026

Le président, Les représentants des listes de candidats, Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».

(2) A Paris, des conseillers de Paris

(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.

(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.